

COMMUNE DE TOULOUGES
66350

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 SEPTEMBRE 2016**

L'an 2016 et le 6 septembre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Jean ROQUE, Maire.

Présents : Jean ROQUE, Mireille REBECQ, Gaston COUBRIS, Claude CID, Elise ROUBY, Laurent ROSELLO, Gérard CASTANY, Nicolas BARTHE, Laëtitia SOUNIER, Raymond CARBONES, Pierre MONTEL, Danielle PONCET, Jean SEGARRA, Catherine DUMAS, Roselyne BARANDE, Marie-France MIR, Marie-Claude GASCON, Françoise BRUNET, Rachid ABDOUCHE, Marc VALETTE, Florence HOSTAILLE, Catherine BRET, Arnaud HINGRAY, Hervé MASSE.

Absents excusés ayant donné procuration : Babeth CARDIN-MADERN procuration à Elise ROUBY, Hélène GODET, procuration à Claude CID, Annie GRANDEMANGE procuration à Françoise BRUNET, Bernard PAGES, procuration à Gaston COUBRIS, Franck DE LA LLAVE procuration à Laurent ROSELLO.

Secrétaire de séance : Jean SEGARRA

Le quorum étant atteint, Jean ROQUE procède à la lecture du compte-rendu du précédent Conseil municipal, lequel est approuvé sans aucune réserve.

Jean ROQUE énonce ensuite les décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation.

Décision n°2016/30 : Marché public "remplacement de menuiseries extérieures année 2016" - attribution de la tranche conditionnelle à ABEL ALU pour un montant de 11 771,84 € H.T.,

Décision n°2016/31 : Avenant n° 2 au contrat de surveillance de la piscine du parc de Clairfont du 25/08/2016 au 07/08/2016 avec France Sécurité SP,

Décision n°2016/32 : Contrat de surveillance sécurisation des festivités de la Fête de l'Oignon et du feu d'artifice avec France Sécurité SP,

Décision n°2016/33 : Avenant n° 3 au contrat de surveillance piscine du parc de Clairfont du 08/08/2016 au 31/08/2016 avec France Sécurité SP,

Décision n°2016/34 : Marché public "réfection des cimetières" - Avenant n° 1 – attribution à COLAS MIDI-MEDITERRANEE pour un montant de 4 300,00 € H.T.,

Décision n°2016/35 : Marché public "AD'AP – programme de travaux d'accessibilité des bâtiments publics – attribution des marchés (voir décision),

Décision n°2016/36 : Location de l'appartement n° 4 situé 15, rue Gisclard à Toulouges à Patrice CAUFAPE du 01/09/2016 au 31/08/2017.

Il est procédé ensuite à l'exposé de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

I / FINANCES

1 – Perpignan Méditerranée Métropole – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées

Mireille REBECQ, 1ère Adjointe, rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 13 juin 2016, pour présenter son rapport provisoire sur l'évaluation financière des différentes compétences, en particulier la voirie, les transports, les réseaux pluviaux et hydrauliques, et depuis le 1er janvier 2016, la contribution aux charges de fonctionnement du SDIS.

Elle demande au Conseil municipal de donner son avis sur ce rapport, afin que les nouveaux montants de l'attribution de compensation puissent être mis en paiement. Une CLECT sera organisée, début décembre 2016, pour déterminer le montant définitif de l'attribution de compensation des communes

Vote pour à l'unanimité.

2 – Perpignan Méditerranée Métropole – Participation des communes aux travaux communautaires de compétence « pluvial »

Mireille REBECQ, 1ère Adjointe, informe l'assemblée que lors de sa séance du 20 décembre 2010, le Conseil de Communauté de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération a organisé le financement des investissements pluriannuels hydrauliques et pluviaux.

Ainsi, les articles 2 et 4 de cette convention précisent respectivement :

☞ « Pour une opération pluviale : Perpignan Méditerranée prendra en charge 2/3 du montant HT. La commune sera sollicitée à hauteur de 1/3 du montant HT, déduction faite d'éventuelles subventions ou participations financières extérieures ».

☞ Pour une opération classée « pluvial », une convention financière annuelle sera établie avec la commune pour permettre le versement d'un fonds de concours. Cette convention d'opération « pluvial » définira le programme de travaux, le budget prévisionnel et les modalités de versement de la part communale ».

Aujourd'hui, les travaux et les subventions correspondant à la compétence « pluvial », réalisés en 2015 sont clairement identifiés pour la commune : il s'agit de ceux effectués sur l'avenue Lavoisier et de l'avenue Maillol.

Elle demande au Conseil Municipal d'approuver la convention financière, afin d'arrêter le montant à verser à Perpignan Méditerranée Métropole au titre des travaux 2015. Le montant des dépenses réalisées par P. M. M. s'élève à la somme de 65 952,90 € HT, la participation de la commune s'élève donc à 21 984,30 € HT. Cette somme a été prévue lors de l'élaboration du Budget Primitif 2016.

Vote pour à l'unanimité.

II / INTERCOMMUNALITE

1 – EPFL – Aménagement parc ESPARRE – Approbation de la convention constitutive de droits réels

Jean ROQUE rappelle qu'il y a quelques mois les élus ont décidé de faire acheter la maison Esparre et son parc, par l'EPFL, pour une destination qui est en cours de réflexion. Cette opportunité d'acquisition fera le lien entre la médiathèque, les jardins de la médiathèque, le Camp de Maig, et le place Esparre.

Il explique que l'aménagement du parc ne devrait pas tarder, en attendant l'affectation précise de la maison Esparre. Il est prévu la réfection du bas du chemin du calvaire avec un plateau traversant passant du chemin du calvaire jusqu'à la place Esparre.

Il informe que le Conseil d'Administration de l'EPFL qui s'est réuni le 1er juillet dernier, a approuvé la convention constitutive de droits réels devant permettre à la commune, l'aménagement du parc « ESPARRE-ZOCCHETTI », avant sa rétrocession.

Cette convention transfère à la commune tous les droits et obligations attachés à la propriété et l'autorise à réaliser l'ensemble des travaux et aménagements liés à son projet de parc en cœur de ville.

Vote pour à l'unanimité.

2 – Modification statutaire – Modification de la dénomination de Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine

Jean ROQUE rappelle que par délibération en date du 11/07/2016, le Conseil de Communauté a approuvé la modification des statuts de l'EPCI afin de changer sa dénomination de Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine en Perpignan Méditerranée Métropole.

En application de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque commune membre doit délibérer sur cette modification statutaire. Le Conseil Municipal dispose d'un délai de 3 mois à compter du 19/07/2016, date d'envoi du courrier de Perpignan Méditerranée, pour se prononcer sur cette modification.

Marc VALETTE demande si il faut l'aval de toutes les communes. Jean ROQUE lui répond dans l'affirmative.

Vote pour à l'unanimité.

3 – Perpignan Méditerranée Métropole – rapport sur la mutualisation des services et projet de schéma de mutualisation

Jean ROQUE rappelle que nous sommes passés de la Communauté d'agglomération en Communauté Urbaine, il s'agit là de mettre en place une démarche qui va permettre de mutualiser certains services entre communes de l'EPCI.

Ce rapport précise le cadre légal du territoire, et ses enjeux. Il informe de la démarche partagée du projet communautaire : « Terra Nostra » qui contient une somme d'actions sur l'ensemble des communes. Il informe de la mutualisation sur les 36 communes avec la mise en place du Pôle Territorial Grand ouest, d'un Pôle territorial Salanque avec 4 communes actuellement, et certainement la création d'autres pôles territoriaux.

Les orientations générales, sont de renforcer la cohésion territoriale, développer les services à la population, développer et renforcer les expertises (voirie, éclairage public)... La mutualisation exige d'être de plus en plus compétents, mobiliser et valoriser les ressources humaines.

Jean ROQUE précise que ce Pôle Territorial en terme d'organisation nous a permis d'être proche de la décision, de savoir où l'on va, d'avoir des interlocuteurs qui sont nos voisins et avoir une influence sur la décision et donc de la réactivité.

Il ajoute qu'il est prévu sur Toulouges, une programmation jusqu'en 2020, de 400 000 € de travaux de voirie et d'éclairage public par an. Grâce au Pôle Territorial qui a intégré l'ingénierie, cela va être mise en place au fur et à mesure. Pour 2016, 10 rues du centre ancien ont été réalisées, le vaste chantier de l'avenue Maillol en est un bel exemple.

Jean ROQUE insiste sur la transparence de cette démarche de mutualisation. En effet, les élus ont demandé à ce que l'ensemble des communes participent à la décision et fassent partie du bureau exécutif. Il a été ainsi mis en place une charte de fonctionnement qui a été actée. Les 36 Maires font ainsi parti du Bureau Exécutif et de la décision. Par la suite il a été mis en place une Conférence des Maires, et une Commission finances. Les compétences ainsi déléguées seront suivies par chaque commune de A à Z.

Marc VALETTE intervient et demande si une réflexion a été menée sur l'organigramme, concernant le personnel du pôle territorial. Jean ROQUE répond que sur le principe, il n'y aura pas plus de personnel embauché, que ce projet apporte des précisions sur le statut des agents et dans quelles conditions ils passent de l'agglomération à la commune et inversement ainsi que des calendriers de mise en œuvre.

Le Maire procède au vote et c'est à l'unanimité, que le rapport de mutualisation des services et le projet de schéma de mutualisation sont adoptés.

III / URBANISME

1- Zone d'Aménagement Concertée de LAS PALABAS – ouverture de la concertation officielle

Laurent ROSELLO, Adjoint à l'urbanisme, situe à l'Assemblée le secteur de Las Palabas classé au PLU, AU2 en urbanisation future et en zone AU1B à vocation économique avec urbanisation immédiate. Depuis plusieurs années on parle de l'aménagement de ce dernier secteur, ouvert à l'urbanisation économique ou à l'habitat privé, au logement social, aux parcelles communales et à la location accession.

Il informe qu'il appartient maintenant aux élus de passer à la phase concrète du projet et de lancer la concertation en direction de la population afin de mettre à disposition les documents nécessaires pour observation, prendre connaissance des différents documents existants et remarques éventuelles etc.. L'objet de la concertation est de prévoir à terme des enquêtes publiques, la mise à disposition d'un registre, d'organiser des réunions publiques, et donner l'information par le biais des annonces légales, notre site internet et le journal municipal.

Il précise que ce projet commence officiellement aujourd'hui avec une échéance à hauteur de 2020. Ce délai peut paraître important mais cela est nécessaire pour permettre la phase de concertation. Par la suite, il faudra tirer le bilan de la concertation (entre 8 et 10 mois), choisir l'aménageur, prévoir la réalisation du traité de concession, les différentes délibérations pour modifier le règlement et le zonage du document d'urbanisme.

Après ses explications, il demande aux élus de valider le démarrage de la procédure, pour créer la ZAC, et la mise en place d'un registre au service urbanisme, la publication d'un avis d'ouverture de la phase concertation dans les annonces légales, la mise à disposition au service urbanisme d'un dossier des études en cours qui sera régulièrement complété, la mise disposition sur le site de la commune du dossier d'études en cours, l'affichage en mairie de panneaux d'information sur le projet et l'organisation d'une ou plusieurs réunions publiques.

Catherine DUMAS demande pourquoi ne pas laisser cet espace un peu naturel et donne comme exemple le terrain face à CCL qui va être construit. Laurent ROSELLO répond que ce terrain appartenait à M. FOURCADE qui l'a légué à l'Institut Pasteur et que ce dernier a imposé le projet de construction sans concertation. A une époque, la commune s'était positionnée afin d'en faire l'acquisition et ainsi réduire le risque de constructions. Il rappelle que Toulouges avec un petit territoire de 803 has possède des contraintes importantes au niveau autoroutier, de la basse, du TGV, de la zone d'expansion de crues. Malgré cela, il faut proposer des terrains aux Toulougiens cela représente à peu près 20 logements par an. Ce projet a été prévu depuis longtemps.

Jean ROQUE ajoute qu'il faut un juste équilibre entre la préservation de la nature, de l'existant et la nécessité de loger les jeunes générations, les 5 000 personnes arrivant sur le département chaque année quels que soient leur revenus. Il faut réfléchir sur quel type de destination d'habitat il faut prévoir.

Vote pour à l'unanimité, l'ouverture de la concertation officielle de la ZAC de LAS PALABAS.

IV / ADMINISTRATION GENERALE

1 – SPANC 66 – présentation du rapport d'activité 2015

Raymond CARBONES, Conseiller délégué aux espaces verts, explique que la loi du 30 décembre 2006 obligeait les communes à procéder au contrôle des fosses septiques. Tous les départements ont créé un SPANC pour exécuter ces contrôles. En 2010, sur une période de 5 ans toutes les fosses septiques ont été contrôlées. Débute maintenant la deuxième période.

Le contrôle c'est un montant pour le cycle qui se monte à 110 € TTC pour les 5 ans, et les communes ne participent qu'à hauteur de 10 à 15 centimes par habitant.

Le SPANC66 est composé d'un Directeur, d'un technicien et d'une secrétaire, qui aide au montage des dossiers des dossiers de subvention, pour les personnes en ayant besoin.

Vote pour à l'unanimité

V / PERSONNEL

1 – Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un Adjoint Technique de 1ère classe de l'OMJC, au sein des services communaux

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre d'une réorganisation des services, la commune a sollicité la mise à disposition à temps non complet (17,50/35ème) à compter du 1er novembre 2014 et jusqu'au 31 décembre 2015 d'un Adjoint Technique de 1ère classe, actuellement en poste au sein de l'OMJC. Pour ce faire, une convention a été signée entre l'OMJC et la Commune.

Cette convention est arrivée à échéance, il convient de régulariser la situation et de renouveler la convention, à compter du 1er janvier 2016, jusqu'au 30 juin 2016.

Vote pour à l'unanimité.

VI / PETITE ENFANCE

1 – Relais d'Assistants Maternelles – demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales

A la suite de la dissolution du SIVOM PRP le 31 décembre 2015, le RAM, qui était jusque là géré par l'intercommunalité est passé en gestion communale. En effet, la commune a souhaité créer son propre Relais d'Assistants Maternelles afin de continuer à proposer ce service à la population.

Depuis le 22 août dernier, le Relais d'Assistants Maternelles situé espace Abelanet, a ouvert ses portes. Devant l'urgence, un dossier de demande de subvention a été déposé à la CAF et par courrier en date du 4 août 2016, elle a accordé à titre exceptionnel, une dérogation pour l'anticipation des achats, afin de faire fonctionner la structure à la date prévue.

Elle demande au Conseil Municipal de délibérer pour régulariser ce dossier de demande de subvention, au titre du programme « Aide aux projets – année 2016 ».

Vote pour à l'unanimité.

VII / QUESTIONS DIVERSES

1 – Pépinière Départementale – commande de végétaux

Raymond CARBONES expose au Conseil Municipal, qu'afin de préparer la prochaine campagne d'embellissement de nos espaces verts publics, il est nécessaire d'accompagner la commande annuelle de plants d'arbres et d'arbustes auprès de la Pépinière Départementale, d'une délibération de l'Assemblée.

Cette mesure est justifiée par la volonté d'éviter toute concurrence avec les pépinières privées, la commande devant être strictement limitée à l'embellissement des espaces communaux publics.

La commande communale pour l'exercice 2016/2017 figure sur le tableau annexé à la présente délibération avec un plan de sectorisation, où 4 endroits ont été ciblés.

Vote pour à l'unanimité.

A l'issue des points abordés à l'ordre du jour, le Maire remercie les bénévoles du Conseil Municipal, ainsi que leur familles et amis qui s'occupent avec beaucoup de disponibilité et de sérieux de la Cadireta. Celle-ci a très bien fonctionné tout l'été avec de plus en plus de bénéficiaires.

Séance levée à 20h00

Le Secrétaire de séance,

Jean SEGARRA